http://ec-tigy.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article1499

Deuxième étape : l'admission à l'école

- Nouvelles inscriptions -

Date de mise en ligne : lundi 11 mai 2020

Copyright © Les Solognots - Tous droits réservés

Afin de procéder à l'admission de votre enfant, il faudra vous munir de :
- la fiche de renseignements dûment complétée
- un document attestant que votre enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication (certificat du médecin ou photocopie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations ou du carnet international de vaccinations)
- l'attestation d'inscription délivrée par la mairie lors de l'inscription

Si votre enfant arrive de la maternelle de Tigy, merci de déposer une enveloppe contenant tous ces documents directement à l'école.

Si votre enfant arrive d'une autre école, merci d'envoyer un mail avec vos coordonnées et les différents documents demandés à l'adresse mail indiquée sur la fiche de renseignements.

Je vous remercie.
Mme Pelloie, directrice de l'école élémentaire

Copyright © Les Solognots